



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00572

Numéro SIREN : 414 108 597

Nom ou dénomination : SODIBOR

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2015 sous le numéro de dépôt 8252

SODIBOR

S.A.S. au capital de 3 825 000 €
172-176 Rue Jules FERRY
33200 BORDEAUX
RCS BORDEAUX B 414 108 597

98 13572

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 13 MAI 2015

sous le N° 8252

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION ECRITE DU 30 AVRIL 2015

A BORDEAUX,

Au siège social de la société SODIBOR,

L'an deux mil quinze

Le trente avril à quatorze heures

La société « **SONORFI** » (RCS CAEN 383 957 255)

Présidente de la SAS « **SODIBOR** », Société par Actions Simplifiée au capital de 3 825 000 €, divisé en 25 000 actions de 153 € chacune,

a établi le présent procès-verbal de consultation écrite.

Conformément à l'article 27, paragraphe 2 des statuts, il a été procédé à une consultation écrite des associés à l'effet de statuer sur le changement de Président et la fixation de sa rémunération.

A cet effet, il a été adressé en lettre recommandée avec avis de réception le 03/04/2015 à chacun des associés le projet de résolution, à savoir :

RESOLUTION UNIQUE

Les associés nomment la société « **SONORFI** », en qualité de nouvelle Présidente de la société en remplacement de Monsieur Guillaume HALLEY, et ce avec effet au 1^{er} mai 2015.

De par cette nomination, il est mis fin à la convention de prestations de services existante entre les sociétés « **SONORFI** » et « **SODIBOR** » avec effet au 30 avril 2015.

Les associés valident le montant de la redevance de prestations de services au titre de l'exercice clos le 31/12/2014, soit 320 000 € HT.

Il est précisé que pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 avril 2015 la société « **SONORFI** » est rémunérée au titre de cette convention à hauteur de 110 000 € HT, soit 27 500 € HT par mois.

La société « **SONORFI** » sera rémunérée à compter du 1^{er} mai 2015 pour ses fonctions de Présidente à hauteur de 220 000 € HT au titre de l'exercice en cours, soit 27 500 € HT par mois.

Pour les exercices suivants, et sauf décision autre des associés, la rémunération annuelle de la Présidente sera de TROIS CENT TRENTE MILLE EUROS (330 000 €) HT.

La Présidente